

COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal Jeudi 26 juin 2014

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : Raf De Visscher, président du conseil communal,

Walter Vansteenkiste, bourgmestre,

Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique

Van der Straeten, Vincent Jonckheere, échevins

Christian Andries, Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Didier Noltincx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio (à partir du point 9), Jeannine Sarels, Thierry Mombeek, Koen Weemaes (à partir du point 14), Wies Herpol (à partir du point 2), Steve Goeman, Monique Froment, Veerle

Haemers (à partir du point 10), Michèle Laemont, conseillers,

Katrien De Taeve, secrétaire communale.

Excusés: Robert De Lille, Alain Stubbe, Cynthia Kiss, conseillers

La séance du conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

SÉANCE PUBLIQUE

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 22/05/2014 : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 2. Approbation du compte communal 2013 : l'échevin Jonckheere commente ce point : Wies Herpol intègre la séance : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 3. Prise en connaissance du compte annuel 2013 de la zone de police AMOW : le bourgmestre commente ce point : il en est pris connaissance.
- 4. Taxe sur la délivrance des documents administratifs approbation de la réduction du prix par le SPF Affaires étrangères : l'échevin Jonckheere commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 5. Approbation du règlement sur les conditions pour les membres du personnel communal récoltant les petites recettes quotidiennes : le bourgmestre commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.

- 6. Règlement sur la mise en place des conditions de mise à disposition d'une provision pour certains membres du personnel pour les petites dépenses d'exploitation de la gestion journalière: le bourgmestre commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 7. Sanctions pour l'infraction du règlement du parc de recyclage : l'échevin Jonckheere commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 8. Approbation du règlement d'ordre intérieur du GECORO : le bourgmestre commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 9. Modification du règlement de roulage complémentaire : suppression de la place de stationnement réservée aux services d'aide de la maison de repos située Avenue des Eburons : l'échevin Carpriau commente ce point : Roberto Galluccio intègre la séance : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 10. Approbation du règlement sur l'inspection des égouts privés : l'échevin Carpriau commente ce point : Veerle Haemers intègre la séance : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 11. Contrôle des inspections des égouts privés : affiliation à VLARIO : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 12. Approbation du cahier des charges et des modalités d'adjudication pour la location de 12 tableaux lumineux LED pour l'école primaire néerlandophone : l'échevin Carpriau commente ce point et fait remarquer que le cahier des charges doit être adapté, à savoir : 10 tableaux au lieu de 12 : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 13. NGBS Encadrement de l'étude pour les enfants de l'école primaire et des activités sportives de la fondation Vlaamse schoolsport (SVS) du mercredi après-midi année scolaire 2014-2015 : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 14. NGBS Adaptation du règlement scolaire : l'échevin Carpriau commente ce point : Koen Weemaes intègre la séance : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 15. NGBS Approbation de la prolongation de la communauté scolaire actuelle Rand-NED pour la période 2014-2020 sous la forme d'une association interlocale : l'échevin Carpriau commente ce point. Les conseillers de la liste Wemmel et les conseillers faisant partie du groupe G5 introduisent un amendement tant pour le point 15 que pour le point 16, en vue de modifier l'article 3 : « Désigner le bourgmestre en tant que membre effectif du comité de gestion. Désigner l'échevin de l'enseignement en tant que membre suppléant ». Cet amendement est approuvé par 18 voix pour, 2 contre (Roger Mertens, Roberto Galluccio) et 2 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx).
 - Le point est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Roger Mertens, Roberto Galluccio).
- 16. FGBS Approbation de la prolongation de la communauté scolaire actuelle Rand-FR pour la période 2014-2020 sous la forme d'une association interlocale : l'échevin Carpriau commente ce point. Les conseillers de la liste Wemmel et les conseillers faisant partie du groupe G5 introduisent un amendement en vue de modifier l'article 3 : « Désigner le bourgmestre en tant que membre effectif du comité de gestion. Désigner l'échevin de l'enseignement en tant que membre suppléant ». Cet amendement est approuvé par 17 voix pour, 2 contre (Roger Mertens, Roberto Galluccio) et 3 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Jeannine Sarels).
 - Le point est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Roger Mertens).
- 17. FGBS Modification du règlement scolaire de l'école communale francophone de Wemmel : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.

- 18. Approbation du décompte final pour l'extension du réfectoire de l'école primaire francophone : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 19. Approbation de l'adaptation du règlement sur le soutien logistique : le bourgmestre commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 20. Affiliation au Jobpunt Vlaanderen : l'échevine Lemmens commente ce point : ce point est approuvé par 20 voix pour et 2 contre (Roger Mertens, Roberto Galluccio).
- 21. Approbation du pacte régional Halle-Vilvoorde : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Roger Mertens, Roberto Galluccio).
- 22. Vérification des pouvoirs d'un conseiller du CPAS : est approuvé À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Jan Verhasselt

S'enquiert des comptages de trafic dans l'Avenue J. Van Gysel. Le bourgmestre répond que le compteur a été déplacé et que les comptages sont encore en cours.

Koen Weemaes

Demande pourquoi Wemmel ne participe pas au projet « Couper court au cancer », une action dans le cadre de laquelle les citoyens peuvent apporter gratuitement leurs déchets de taille de taxus au parc de recyclage.

L'échevin Jonckheere répond qu'il sera demandé au Service Environnement d'organiser cette action par le biais d'Haviland. Il assurera le suivi de ce point.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 25 juillet 2014.

Wemmel, le 30 juin 2014

Par ordonnance : La secrétaire communale (s) K. DE TAEYE

Le président (s) R. DE VISSCHER